

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 11 juillet 2024

Date d'affichage : le 11 juillet 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Dont pouvoir (s) : 1

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 juillet 2024 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, 29 Grande Rue à Saint Pierre du Vauvray, salle Louis Lainé, en séance publique sous la présidence de Madame Laëtitia SANCHEZ, Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laëtitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Jean-Luc ENJALBERT, Frédéric BESNARD, Bernard LEOEUF, Sandra LEBOURGEOIS, Francine DESABAYE, Alain LOEB, Pascal SCHWARTZ, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Céline RECHER

Pouvoirs de : Madame Chantal QUERNIARD à Monsieur Pascal SCHWARTZ

Absentes excusées : Françoise COHAN, Elodie DESABAYE

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Anne BERICHI

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON-PERMANENT

Le Maire (ou le Président) rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de :

1. La baisse des effectifs du service technique durant la période des congés estivaux,
2. La forte demande des administrés concernant l'entretien du cimetière,
3. La météo saisonnière particulièrement humide,

il convient d'en renforcer momentanément les effectifs.

Madame La Maire propose à l'assemblée :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée de 35h00 allant du 2 au 12/07/24 inclus.
- Cet agent assurera des fonctions d'agent du service technique à raison de 35/151.67ème,
- Il devra justifier d'une expérience professionnelle en lien avec l'activité
- La rémunération de l'agent sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- Madame la maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Considérant que les besoins évoqués nécessitent le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité :

DECIDE

- D'adopter la proposition de Madame la Maire,

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents ou à ... voix pour
à ... voix contre
à ... abstention(s)

Pour extrait certifié conforme au registre.

Laëtitia SANCHEZ,
Maire de Saint Pierre du Vauvray.

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :